



→ Plus de 550 agents

→ Une politique volontariste et ambitieuse

→ Au cœur de la Drôme et au pied du Vercors, Romans bénéficie d'un patrimoine exceptionnel

[ville-romans.fr/découvrir/
territoire-dynamique](http://ville-romans.fr/découvrir/territoire-dynamique)

DIRECTION PREVENTION SECURITE PUBLIQUE

70 agents :

Police Municipale
Centre de supervision urbaine
Stationnement/Brigade verte
Hygiène et santé

Nous vous invitons à adresser votre candidature (lettre de motivation & CV) **par courriel** : recrutement@ville-romans26.fr ou **par courrier** : Madame le Maire - Direction des Ressources Humaines – Place Jules Nadi – CS 41012 – 26102 Romans-sur-Isère Cedex.

Poste à temps complet ouvert aux agents titulaires de catégorie C.
Recrutement statutaire, par voie de mutation ou de détachement.

- Horaires de service décalés : 1 week-end sur 3 et jours fériés / 37 H hebdomadaires,
- Mobilisation en cas de gestion de crise ou de calamité,
- Treizième mois, indemnité spéciale à 30 % de part fixe et 20 % de part variable, NBI 15 points, JRTT,
- Titres restaurant, participation mutuelle santé et prévoyance labellisées, forfait mobilité durable, CNAS,
- Primes de performance énergétique et de satisfaction des usagers.

Pour tout renseignement sur le poste vous pouvez contacter Erwan CAZIN, responsable du service opérationnel, au 04.75.45.89.26.

POLICIER MUNICIPAL (H/F)

Au sein de la Brigade de jour

Pour contribuer à la tranquillité, la sécurité et la salubrité publiques sur la Ville de Romans-sur-Isère (prévention de la délinquance, lutte contre les incivilités, conflits de voisinage...).

CE QUE NOUS POUVONS ACCOMPLIR ENSEMBLE :

- | Vous mettez en œuvre des actions quotidiennes **de lutte contre la délinquance** générale et délinquance de voie publique,
- | Vous **luttez contre l'insécurité routière** sur le territoire communal,
- | Vous **assurez la sécurité des bâtiments communaux**, mais aussi des **manifestations sur les voies publiques**,
- | Vous mettez en œuvre les directives afin de **lutter contre l'occupation illégale du domaine public, les infractions à la Loi pénale et les attroupements** notamment sur les quartiers sensibles de la Ville,
- | Vous **exercez les prérogatives de contrôle et de constatation des infractions** dévolues aux policiers municipaux.

VOUS ETES ATTIRE(E) PAR LE SERVICE PUBLIC :

- | Vous êtes **titulaire des agréments et de la formation préalable de policier municipal** ou vous servez dans une unité de Police (Police Nationale ou Gendarmerie), une Force Armée,
- | Vous êtes **titulaire du permis B**, en capacité de prendre en charge l'intégralité des missions incombant à la Police Municipale,
- | Vous **maîtrisez l'outil informatique** et les **connaissances juridiques** dans le domaine de la sécurité routière, la police administrative et judiciaire,
- | Vous justifiez de **l'absence de contre-indications** au port d'armes, au port de charge et à la pratique régulière de sport, notamment de combat,
- | Armement de catégorie B et D.